



N° 01/24/P/CE

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE DU CAISSE DES ÉCOLES DES TROIS-ILETS  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de la Commune des Trois-Ilets, président de la Caisse des Ecoles,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 32/20 en date du 08/04/2021, portant détermination des ratios promu/promouvables après avis du comité technique en date du 23/03/2021 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 22/03/2022, après avis du comité technique en date du 01/02/2022 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**-AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	
1.	MACOUNGO Mariette	Adjoint Technique au 7 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2024	
2.	BONIFACE Thérèse	Adjoint Technique au 7 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2024	
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		03	0	03
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		02	0	02

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Martinique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait aux Trois-Ilets, le 26 novembre 2024

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL